



LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE

**DATE DE CONVOCATION**

10/03/2023

**DATE D'AFFICHAGE**

11/03/2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

**OBJET :**

Compte de gestion 2022

Budget communal

Pour : 21

Contre : 3

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture  
le :

Publiée le :

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Charliène METAUT, Stéphane LEPECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX.

**Étaient absents excusés :**

Monsieur Laurent PERTHUIS  
Monsieur Julien CAYZAC  
Madame Maria PIRKA  
Monsieur Agostino MUZZIN

**Donne pouvoir à :**

Madame Claire HERLIN  
Monsieur Ariel SHEPS  
Madame Marie Solange GRILLOT  
Monsieur Hervé FRANEL

**Étaient absentes :**

Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE et Léa PHALIPPOUX.

**DELIBERATION**  
**COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances en date du 9 mars 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A LA  
MAJORITE**

**Pour : 21**

**Contre : 3**

Messieurs Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH et  
Madame Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2022,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,  
Mariannick MORVAN

